

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 29 mai 2018 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 22 mai 2018.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion en audio conférence.

Était excusé : Ghislain SERIEYS

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II.CESSION ATELIER RELAIS

Monsieur le Maire invite le Conseil à acter officiellement la cession de l'atelier relais en faveur de Bernard BONNET.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, acte la cession de l'atelier relais.

III. TRAVAUX DE VOIRIE

-3.1 Route de VACHANDOU :

Monsieur le Maire indique que le chantier de réfection de la route de VACHANDOU initié en 2014 a été interrompu car il est apparu nécessaire de reprendre la route depuis le bas.

Une estimation des travaux a été demandée à l'entreprise DAUDE, qui avait commencé les travaux.

Un premier chiffrage établit le montant des travaux à 4 158,00 € (solution N°1)

Un second chiffrage à 6331,00 € (solution N°2) incluant la scarification de la chaussée.

Monsieur le Maire propose de retenir la solution N°2 incluant la partie haute de la route soit 6 331,00 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la solution N°2 et valide le devis de l'entreprise DAUDE pour 6 331,00 €.

-3.2 Projet d'aménagement d'un parking sur le lotissement communal

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018

(Fabien LONGUECAMP sort de la salle)

Monsieur le Maire indique qu'une parcelle est disponible sur laquelle pourrait être construit un parking de 7/8 places.

Des devis incluant la mise en place de canalisations + grille/regard destiné à l'évacuation des eaux pluviales ont été sollicités auprès de trois entreprises.

A ce jour deux entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire présente les devis d'une part de l'entreprise DAUDE pour 8 807,00 € et d'autre part de l'entreprise LONGUECAMP pour 9 070,00 €.

Eu égard aux éléments contenus dans chaque devis, il apparaît nécessaire d'obtenir des informations complémentaires auprès des deux entreprises afin d'éclairer la décision du Conseil notamment en ce qui concerne la pose de géotextile incluse dans le devis de l'entreprise LONGUECAMP mais non intégrée dans le devis de l'entreprise DAUDE.

En attendant de recevoir ces éléments, le Conseil, après avoir délibéré, décide de retenir le devis le moins disant.

IV.ACQUISITIONS DE TERRAINS

-4.1 Monsieur le Maire invite le Conseil à autoriser l'achat d'une partie du terrain appartenant à Madame GASTON et cadastré AK 96 et AK 95, à charge pour la Commune de réaliser le bornage à ses frais.

L'idée, avec cette acquisition est de désenclaver le bâtiment de la cantine scolaire actuelle et faciliter le cheminement des élèves entre l'école et la salle communale.

La vente sera réalisée au plus tôt ou dans le cadre d'un autre transfert de propriété afin de grouper les actes notariés.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'achat des parcelles AK 96 et AK 95.

-4.2 Régularisation captage MEYRANDE

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour l'achat des parcelles du captage de Meyrande appartenant à Monsieur Roland MAFFRE pour 1 € non recouvré.

Il précise que cette formalité doit être régularisée avant le transfert de la compétence eau prévue entre 2020 et 2026.

Les frais correspondants à cet achat seront à la charge de la Commune.

Monsieur Roland MAFFRE ne prend pas part au vote

Le Conseil, après avoir délibéré, donne son accord pour cet achat aux conditions proposées. Monsieur le Maire remercie Monsieur Roland MAFFRE pour ce don fait à la Commune.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018

V/ REHABILITATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours concernant le devenir de ce bâtiment sans que son affectation à usage de cantine scolaire soit remise en cause.

Des projets peuvent être accompagnés par LOGISENS notamment relatifs au développement des entreprises sur le territoire.

LOGISENS peut en effet aider la Commune à obtenir des financements publics.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention permettant d'avancer le projet à hauteur de 3% du montant des travaux et des honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

VI. QUESTIONS DIVERSES

-6.1 Projet presbytère :

Relancer l'école d'architecture, si pas de réponse, faire intervenir cabinet d'architecture.

Appel à manifestation d'intérêt départemental.

L'objectif est d'être fixé pour le mois de septembre 2018.

-6.2 Marché copieur ECOLE :

Une rationalisation des copieurs de la Commune est proposée. En effet, il est constaté qu'au niveau de l'école la Commune dispose de différents matériels plus ou moins coûteux au niveau des consommables.

La Commune a reçu deux propositions : FBI Aurillac et KODEN

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à chacune de ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'offre de la société KODEN.

6.3 Lave-vaisselle :

Des devis ont été sollicités pour le remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire.

La date de remise des offres était fixée au 25 mai 2018.

Deux devis (société ECOTEL et Bonnet Hygiène) sont parvenus dans les délais.

Le devis de CMBH est arrivé hors délai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de la société BONNET Hygiène pour 2000, 00 € HT.

Délai de livraison sous 3 semaines, avant la fête des écoles.

6.4 Sonorisation du bourg :

Le dossier est en cours d'instruction en vue de la fête intercommunale des potirons le dimanche 14 octobre 2018.

On s'orienterait plutôt sur la location du matériel plutôt que l'achat.

Des devis sont en cours.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018

6.5 Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Chaque Commune va devoir désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO)

Cette personne ne devra pas appartenir à l'exécutif de la Commune.

En attente du point d'information de l'Association des Maires de France et de l'EPCT pour statuer en toute connaissance de cause.

6.6 Recensement des points Incendie pour le 31 décembre 2018 :

Mutualisation à l'étude au niveau de la Communauté de Communes.

- Calendrier :

- 31 mai 2018 : réunion de la Commission communautaire Energie à 15H00

- 31 mai 2018 : réunion de la CCID

- 14 juin 2018 : bornage (9H00)

- 16 juin 2018 : Mariage G. GUILBERT/M DUCHAMP

- 16 juin 2018 : Fête des écoles

- 23 juin 2018 : Mariage M.JOIGNY/Nadège MAFFRE

- 24 juin 2018 : Fête patronale

- 5 juillet 2018 : Prochain conseil Municipal

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 juillet 2018.